

# AED, des personnels indispensables

- Nous aborderons les questions sur les conditions de travail, les droits, mais nous vous proposons également de réfléchir au statut d'AED.

Animé par :

- Geoffrey Sertier du SNES national
- Annie Bécret et Morgan Sanson du SNES académique

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à déposer au chef d'établissement au plus tard le 20 décembre 2021 soit 1 mois avant le stage (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>)

ET

- Au près du SNES par mail ([contact@reims.snes.edu](mailto:contact@reims.snes.edu)) téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site internet (<https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>) en précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation 8€)

**VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE** si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

**Attention inscription avant le 20 décembre 2021**